Les Communes se retirent.

Après quoi, il a plu à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Macdonald, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Farris—

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'au mardi, le 8 janvier 1957, à dix heures de la matinée.

Étant posée la question sur ladite motion, elle est—Résolue par l'affirmative.

Le Sénat s'ajourne.